Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 47 (1959)

Heft: 869

Artikel: L'augmentation du prix de l'alcool de bouche et le coût de la vie

Autor: A.S.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E/436
J. A.
Bibliotheque Publique
et Universitaire de
GENEVE

4 juillet 1959 — GENÈVE QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — 869

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie COURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 11, route de Chêne
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.)
abonnement à « Femmes Suisses » compris.
Les abonnements partent de n'importe quelle date
Prix du numéro 35 centimes
Compte de chèques postaux I. 943

Le degré de civilisation d'un peuple se mesure à son degré de tolérance.

Rama Krishna.

Au Forum de l'Exposition Aïda

Le détaillant se met en quatre pour vous servir

Ce slogan était illustré d'une manière plaisante à l'exposition d'Aïda à Lausanne, consacré à la distribution des produits alimentaires : deux énormes personnages grotesques, en carton représentaient le client et le vendeur de chaque côté d'un comptoir. A tout moment le vendeur se disloquait en quatre morceaux, puis se recollait miraculeusement.

A notre tour, usons de ce slogan pour illustrer les rapports qui se sont établis le 25 juin, à Lausanne, entre commerçants et consommateurs. Les organisateurs d'Aïda, des commerçants du monde entier qui tenaient au bord du Léman leur congrès trisannuel, avaient invité les groupements des consommateurs à venir tenir, dans l'enceinte de l'exposition, un forum où des clients de tous pays pourraient s'entretenir des problèmes qui les préoccupent. Véritablement, les distributeurs se sont mis en quatre pour la réussite de cette rencontre, préparée sous les auspices de l'Alliance de sociétés féminines suisses, par Mmes Carrard, Schmitt, et la nouvelle commission économique romande. M. R. Raymaekers, de la Fédération belge des distributeurs, puis Mlle E. Rickli, qui dirige la commission économique de l'Alliance, présidèrent.

Mme Carrard salua la présence des autorités et de déléguées de pays lointains. Elle souligna la nécessité pour le consommateur d'être informé et organisé, tandis que M. Lugrin reconnut qu'aujourd'hui le commerçant qui avait jadis un seul but, vendre, a aujourd'hui un devoir : satisfaire le consommateur. L'un et l'autre se trouvent devant une situation nouvelle, une production extraordinairement abondante et variée.

Comment les consommateurs se sont-ils organisés ?

C'est ce que vinrent dire des représentantes de plusieurs pays européens. Mme Ancion, de **Belgique,** énuméra des points que doivent étudier les groupements : **étiquetage** donnant des informations complètes sur la nature, la composition, la fraîcheur de la marchandise, les droits abusifs que se sont arrogés certaines **grandes marques,** l'utilité des **Label** qui garantissent que les marchandises ou les conditions de production sont l'objet de contrôles réguliers, la réglementation de la **publicité,** la **politique économique** du gouvernement.

M. Bossu décrivit des expériences pratiques faites par les unions **françaises** de consommateurs qui, non seulement informent le public par de nombreux communiqués à la **radio** ou à la **télévision,** par un **bulletin,** mais qui établissent des liaisons avec le commerce pour la **recherche d'un juste prix,** pour obtenir des **conditions optimum de distribution,** des **heures d'ouvertures de magasins** correspondant aux besoins de la clientèle, qui tiennent à jour un **budget type** pour une famille de cinq personnes. Il s'agit de parvenir à un emploi complet des ressources.

En **Allemagne,** dont parla Mme Lunebürger, on a créé des organes consultatifs à l'échelon local, on cherche à exercer, par des démarches auprès des députés de l'influence sur la **législation** alimentaire. Ces groupements voudraient atteindre le plan européen (Marché commun) et le plan international (FAO). On fait l'éducation du consommateur par des **cours** théoriques et pratiques, par des **monitrices,** par la publication d'un **manuel,** par des contacts avec les écoles.

Tandis que dans la plupart des pays ces unions n'ont qu'une dizaine d'années, les efforts tentés en **Angleterre** sont plus anciens, mais il ne s'agissait guère que d'informations pour les fabriquants. Les préoccupations n'ont abordé le plan alimentaire que vers 1951, dit M. Thompson. Il y a maintenant des groupes de consommatrices où se rencontrent des **femmes experts** et des ménagères simplement armées de leur **bon sens.**

En Suisse l'Institut de recherches ménagères ne s'est occupé que d'enquêtes sur les **appareils** et sur certains produits d'entretien, il espère avoir bientôt les moyens de s'occuper de l'alimentation, tandis que la toute jeune commission économique romanme, présentée par Mme Schmitt, ne fait que débuter.

Les consommateurs d'**Israël** sont préoccupés par les **problèmes financiers** des groupements qu'ils voudraient garder **indépendants** de toute aide, venant de l'Etat ou des producteurs et distributeurs.

Au cours de la discussion, divers vœux ont été formulés : création de facultés universitaires de recherches ménagères, abaissement des prix des produits diététiques, création d'une centrale européenne de renseignements pour consommateurs, organisation de journées d'information parce que les gens qui se côtoient ne se connaissent pas assez, trouver le moyen d'aider les populations insuffisamment alimentées.

Mlle Rickli fit le point de ce débat, puis M. Raymaekers conclut comme il avait ouvert la séance, avec beaucoup d'humour, se réjouissant d'avoir pu établir pour la première fois ce contact amical et enrichissant qui permet aux distributeurs de connaître cet être insaisissable, le consommateur.

Un jour viendra où distributeur et consommateur, renonçant à se méfier l'un de l'autre, collaboreront amicalement.

2ème Conférence des Organisations non-gouvernementales

Protéger les minorités et les victimes de préjugés

Voilà une grande tâche qui, pourtant, n'effraie pas des hommes et des femmes venus de toutes les parties du monde et dont les convictions politiques ou religieuses sont les plus variées ; ils ont cependant un idéal commun : protéger l'être faible et isolé, que ce soit le petit élève étranger qui arrive soudain dans une école inconnue parmi des camarades hostiles, que ce soit la communauté raciale ou religieuse qui s'efforce de subsister au milieu d'une majorité totalement différente par la couleur ou la foi.

Parmi les organisations internationales privées qui jouissent du statut consultatif aux Nations Unies, beaucoup s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination, et cent onze d'entre elles avaient envoyé des délégués à la Conférence qui s'est tenue à Genève, du 22 au 26 juin, sous les auspices des Nations Unies.

Une première conférence s'était réunie en 1955, poursuivant les mêmes buts et elle avait décidé d'avoir une nouvelle rencontre afin de confronter les résultats obtenus pendant quelques années, afin que chacun puisse bénéficier des expériences de tous.

Sous la présidence du Dr Brock-Chisholm, dont l'activité à la tête de l'OMS pendant plusieurs années est bien connue, on a procédé d'abord à des échanges de vues en séances plénières, puis les participants se sont divisés en trois groupes de travail.

Moyens d'action collective
Moyens légaux
Moyens éducatifs

Le *groupe d'action sur le plan civique et collectif* (présidente Begum Tazeem Faridi) s'occupait des efforts tentés par les associations en faveur de minorités opprimées ou mal défendues.

La plupart des participants de ce groupe n'étaient pas des théoriciens qui, bien calés dans un fauteuil, discutaient de techniques et de méthodes, mais des gens qui avaient mis la main à la pâte et qui, en de lointaines contrées, tentent de calmer les haines, de dissiper les préjugés, de faire régner la bienveillance entre les hommes vivant côte à côte. En Afrique, des secrétaires d'unions chrétiennes ou d'organisations catholiques, des Noirs, s'efforcent de faire collaborer des jeunes gens de tribus ennemies. Aux Etats-Unis des associations féminines établissent des rapports amicaux entre les habitantes d'une ville temporaire érigée pour les ouvriers d'un barrage : les femmes de ces ou-

(suite en page 3)

L'augmentation du prix de l'alcool de bouche et le coût de la vie

Que s'est-il passé ? Le Conseil fédéral a décidé, le 24 février 1959, d'augmenter de 30 % le prix de *l'alcool de bouche,* de 19 % celui qui est *destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques et de cosmétiques* et de 25 % les droits de monopole sur les eaux-de-vie importées.

Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il agi ainsi ? Conformément à la Constitution fédérale, la législation sur l'alcool doit *réduire* la consommation des spiritueux. Or, au cours des vingt dernières années, la vente d'alcool de bouche pour la préparation d'apéritifs et de liqueurs a presque *doublé.* Les *importations* d'eaux-de-vie par le commerce privé ont encore plus fortement augmenté, de sorte que la consommation de ces boissons a *triplé* par rapport aux années d'avant-guerre. Il y a accroissement même si l'on tient compte de l'augmentation de la population et du tourisme. Si le Conseil fédéral ne s'en était pas préoccupé, on pourrait avec raison lui faire le reproche de ne pas appliquer correctement la loi sur l'alcool. Cette adaptation des prix et des droits — le prix de l'alcool de bouche n'avait pas été modifié depuis 1943 — est une mesure qui est réclamée depuis des années avec insistance par les différents milieux soucieux de la santé publique.

Evolution des ventes d'alcool de bouche par la régie des alcools

Année	Quantité en hl. à 100 %
1937	9 417
1938	10 344
1939	9 077
1943 *	8 629
1946	15 653
1956	15 936
1957	17 035
1958	17 825

* Dernière augmentation du prix de l'alcool. Vente contingentée pendant la guerre.

Toute mesure de ce genre, aussi justifiée soit-elle, suscite de l'opposition dans les milieux intéressés. On cherche à induire l'opinion publique en erreur en faisant allusion « à l'eau-de-Cologne de la ménagère et à l'alcool utilisé dans les hôpitaux ». Tout d'abord, il convient de relever que l'alcool utilisé à des buts pharmaceutiques par les hôpitaux, cliniques, etc., a toujours été de 100 francs meilleur marché que l'alcool pharmaceutique ordinaire. Cette réglementation est naturellement maintenue. Ensuite, il faut relever que l'augmentation n'est en l'occurrence que de 19 %. Si on avait renoncé à relever le prix de cet alcool, la tentation de l'employer abusivement pour la boisson aurait certainement été par trop grande pour y résister, d'autant plus que le meilleur des contrôles ne suffit pas toujours à dépister la fraude. Au surplus, le renchérissement de l'alcool pharmaceutique ne devrait pas influer sur le prix de revient des *produits finis.* En effet, rapporté au prix de vente de ces produits, le coût de l'alcool utilisé à la fabrication est généralement très faible. D'après le calcul des experts, le renchérissement — à moins qu'on en profite pour augmenter ses marges de gain — varie entre 0,1 et 0,5 % pour plusieurs produits pharmaceutiques les plus connus contenant de l'alcool. Des comparaisons avec l'étranger révèlent par exemple qu'en Allemagne l'hectolitre d'alcool destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques coûte presque 1100 francs contre 470 francs en Suisse. En Autriche, il n'y a pas de différence entre le prix de l'alcool utilisé à la préparation de boissons et celui de l'alcool employé à la fabrication de cosmétiques.

Ainsi, il semble réellement exagéré de parler d'un renchérissement des biens de con-

(suite en page 2)

Evolution des importations d'eaux-de-vie par le commerce privé

(cognac, rhum, whisky, gin et autres)

Année	Quantité en hl. à la teneur alcoolique effective entre 50 et 75 % Quantité en hl. à 100 %
1937	2 666
1938	4 025
1939	7 854
1943	6 373
1946 *	7 377
1956	14 922
1957	19 552
1958	21 275

* Dernière augmentation des droits de monopole.

A nos abonnés

Voici venir le temps des vacances. Comme de coutume notre journal ne paraîtra pas en août, mais vous adressera son prochain numéro le 5 septembre.

A tous nous souhaitons un bel été en attendant de nous retrouver pleins d'un nouvel entrain, avant l'automne.

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27
Formation de gouvernantes et étrangères **institutrices** pour familles suisses
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER

Lectures de vacances

Psychologie

L'influence masculine est fort réduite dans les conditions sociales actuelles, à l'égard de l'éducation des enfants. On l'oublie trop souvent. L'influence de la mère s'exerce presque seule durant la petite enfance parce que le père travaille loin du foyer familial. Jadis l'artisan, le commerçant, le notaire ou l'homme de loi, le médecin, le financier même, exerçaient leur profession au domicile familial. Le petit enfant n'avait pas seulement sous les yeux l'exemple de sa mère, mais l'activité de son père. L'éducation se trouvait ainsi beaucoup mieux équilibrée.

Lorsque l'enfant entre à l'école, il y trouve une institutrice et là encore la formation en vue de la vie sociale n'est pas équilibrée. On constate chez de nombreux enfants, des troubles du comportement qui résultent de cette carence masculine.

M. Everett Ostrowsky, psychologue diplômé de l'Université de Paris et de l'Université de New-York, a étudié ce problème et a analysé un grand nombre de cas d'enfants fréquentant l'école maternelle. Il ne s'agit pas seulement d'enfants dont le père est rarement à la maison, mais dont la famille est dissociée, ces familles-là ne sont hélas ! pas rares. Ces exemples sont probants, il faut s'efforcer de remédier à ces conditions fâcheuses.

L'auteur reconnaît l'impossibilité de modifier rapidement les conditions sociales actuelles, il propose d'adjoindre aux institutrices maternelles des assistants masculins. Il convient aussi de veiller au corps professoral des enfants plus âgés qui manque d'instituteurs (35 % en France, 21 % aux Etats-Unis, environ).

Nous ne saurions assez recommander la lecture de cet ouvrage à toutes les personnes qu'intéressent l'éducation. Elles y trouveront matière à fructueuses réflexions.

Psychanalyse

Dans l'étude ci-contre il était question de l'influence de conditions sociales sur le développement de l'enfant. Dans l'ouvrage que M. Erik H. Erikson a consacré à « Enfance et Société », il s'agit d'étudier « les racines du moi dans l'organisation sociale ». Il s'agit de psychanalyser les relations du moi avec la société et spécialement pendant l'enfance.

On est fervent ou l'on n'est pas fervent de psychanalyse. Cependant, nous recommandons à ceux qui ne sont pas fervents de lire attentivement ce volume. Ils trouveront là des remarques frappantes de vérité à propos de cas soignés par la psychanalyse.

Dans la deuxième partie consacrée à l'examen de l'enfance chez deux tribus indiennes d'Amérique, on apprendra à connaître des coutumes ancestrales qui ne présentent pas seulement un intérêt ethnographique, mais qui nous obligent à réfléchir aux principes mis à la base de notre éducation européenne et nous devons concevoir que ces principes ont une valeur relative à la civilisation dont ils doivent assurer la survie.

Nous assistons, dans la troisième partie, au développement du moi, que le psychanalyste guide grâce à l'emploi de jeux et jouets. « Le jeu de l'enfant est la manière infantile d'expérimenter en créant des situations-modèles, et de maîtriser la réalité en expérimentant et prévoyant. » Le praticien observe l'enfant qui joue et établit son diagnostic, mais le jeu aussi doit opérer le traitement : « jouer un conflit est la façon la plus naturelle pour un enfant de s'en dégager ».

Enfin, dans la quatrième partie, « La jeunesse et de l'évolution de l'identité », outre les considérations générales sur les moyens d'obtenir l'équilibre de la personnalité, on s'attachera aux chapitres très originaux sur « La légende de l'enfance d'Hitler » et « La légende de l'enfance de Maxime Gorki ».

La formation de ces deux personnalités a eu des répercussions incalculables dans le monde et l'on ne saurait nier la nécessité de vouer des soins au développement intérieur des individus.

———

Everett Ostrowsky. — **L'influence masculine et l'enfant d'âge préscolaire** — Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris.

Erik H. Erikson — *Enfance et Société* — Delachaux et Niestlé.

Biographie de Pouchkine

Les éditions « La Diane Française » viennent de publier un nouvel ouvrage de Mme E. Piccard, écrivain dont nous avons déjà parlé dans notre journal. Mme Piccard, épouse d'un savant suisse, mais d'origine russe, a publié des livres et des articles décrivant la vie dans son pays avant la Révolution et après.

Aujourd'hui, il s'agit d'un essai biographique et critique consacré à Alexandre Pouchkine, l'un des plus grands écrivains russes qui vécut du début du XIXème siècle jusqu'en 1937, année où il fut tué dans un duel.

Nous ne voulons pas déflorer le livre en racontant l'existence mouvementée de Pouchkine, ni évoquer ici le tableau extraordinairement vivant que Mme Piccard nous donne de la vie en Russie à cette époque. Remarquons seulement qu'elle nous fait aimer son héros, malgré les multiples défauts de caractère que le récit nous révèle. Nous comprenons que pour être capable de composer des œuvres telles que « Boris Godounov » ou « Eugène Onéguine », il faut être doué d'une sensibilité et d'un tempérament qui excluent la possibilité d'une existence tranquille, ordonnée, égale.

Un livre attachant et enrichissant qui embellira plus d'une heure de vacances.

A. W. G.

Alliance de Sociétés féminines suisses

Nouvelles brèves

Après 34 années d'activité, Mlle Rosa Neuenschwander s'est démise de ses fonctions de présidente du « Bernischer Frauenbund ». *Mme A. Debrit-Vogel*, Dr phil., assumera la présidence ad interim.

°

La « Frauenzentrale Basel » a désigné *Mlle Veronica Müller* présidente de l'association en remplacement de Mlle Alice Keller, Dr phil.

°

Le 6 juin, la *Communauté de travail : « La femme et la démocratie »* tiendra son assemblée annuelle à Olten. Un cours d'information est organisé en même temps sur le thème: « Erkenntnisse und Lehren aus der Abstimmung vom 1. Februar 1959 ».

°

Trois associations — l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, l'Alliance suisse des infirmières diplômées d'hygiène maternelle et infantile et l'Association des hôpitaux suisses — gèrent ensemble un *bureau de placement suisse* pour le personnel infirmier étranger (SVAP) qui s'est ouvert récemment à la Kreuzstr. 72, Zurich 32. Une commission paritaire assiste la directrice du bureau, *Mlle Nina Bänziger*, dans sa tâche.

°

Commissions de l'Alliance

Commission d'experts pour les questions d'habitation

Mlle E. Rikli, Dr sc. œc. s'est démise de ses fonctions de présidente ; elle poursuit toutefois son activité au sein de la commission. Une nouvelle présidente a été désignée en la personne de *Mme Claire Rufer*, architecte à Berne ; Mme M. Billeter, Neuchâtel, a été nommée vice-présidente. Mme S. Witmer-Ferri, Lugano, est également devenue membre de cette commission.

Commission pour l'étude de la réglementation fédérale des allocations familiales

Mlle E. Nägeli, Dr jur., est remplacée par Mme A. Blaser-Egli, Lucerne, comme déléguée du comité au sein de cette commission.

Commission des professions féminines

Mlle E. Guisan, Genève, a été nommée nouveau membre de cette commission.

°

Nouveaux membres individuels

Depuis avril 1959, l'Alliance a accueilli les membres individuels suivants : Frau Frieda Amstutz, Berne ; Mme J. Bauermeister, Neuchâtel ; Mme E. Berthoud, Neuchâtel ; Signora Suzanne Bionda, Preonzo/Tessin ; Mme G. Girard, La Tour-de-Peilz ; Frau M. C. von Greyerz, Berne ; Mme R. Guez, Yverdon ; Mme H. Guinand, Carouge-Genève, à vie ; Frau A. Hubacher-Constam, Zürich, à vie ; Frau Maria Inderbitzin, Neuhausen ; Mme L. Keller-Chapuis, Wallisellen; Frau W. Keller, prakt. Aerztin, Schinznach-Dorf ; Frau Emmy Küry-Vogt, Berne ; Frau Dr H. Meyer-Borel, Uzwil ; Mme L. Michaud, Dr méd., Lausanne ; Mme A. Niestlé, Neuchâtel ; Frl. Hanni Pestalozzi, Wil ; Frau Dr S. Steiner-Rost, St-Gallen, à vie ; Mlle Madeleine Stroele, St-Blaise ; Frl. Nelly Suter, Berne ; Frau Dr Hélène Thalmann-Antenen, Berne ; Mme E. Wegmann, Neuchâtel ; Mlle M. Wyss, Neuchâtel ; Signora Alma Zeli-Bacciarini, Bellinzona.

Prix de l'alcool (suite de la page 1)

sommation courants et les associations féminines notamment, qui se sont tant dévouées naguère pour faire accepter le nouveau régime de l'alcool, ne peuvent qu'approuver les décisions du Conseil fédéral. Déjà en raison du trafic routier et de la nouvelle loi en cette matière qui doit bientôt entrer en vigueur, la diminution de la consommation de l'alcool devient une impérieuse nécessité. A côté des heureuses mesures visant à utiliser les fruits et les pommes de terre sans distillation, le renchérissement des eaux-de-vie, même s'il n'est pas très réjouissant pour certains milieux, constitue une mesure d'intérêt général dûment justifié.

La Suisse dispose d'environ 21 millions d'arbres fruitiers produisant en moyenne 800 millions de kilos auxquels viennent s'ajouter les importations de fruits du midi. Le devoir de la Confédération est de favoriser l'emploi des fruits et de restreindre la production d'eau-de-vie. Les surplus de fruits qui, jadis, étaient distillés sont aujourd'hui transformés en concentrés. Ces méthodes modernes d'utiliser les fruits ont fourni leurs preuves pour l'alimentation de notre pays lors de la dernière guerre mondiale.

Il est très indiqué de tout mettre en œuvre pour favoriser non seulement l'écoulement des fruits et jus de fruits, mais aussi celui des concentrés. Les nombreuses possibilités d'emploi qu'offrent ces concentrés de haute valeur sont encore trop peu connues. Les ménagères suisses ont là un belle et importante tâche.

A. S. F.

Pensons aux moins favorisés

Année mondiale des réfugiés
(30 juin 1959-30 juin 1960)

A l'occasion de l'année mondiale des réfugiés, l'Office central suisse d'aide aux réfugiés a arrêté un programme de conférences destiné à renseigner le public de notre pays sur les questions internationales et suisses relatives aux réfugiés. Le programme, la liste des conférenciers et des films sont à disposition. Les demandes et les inscriptions doivent être adressées à Mlle N. Jollos, Service de presse et de conférences de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, Bleicherweg 21, Zurich, tél. (051) 27 44 92.

Un jardin pour les aveugles

L'Exposition nationale d'horticulture de Zurich a installé entre deux pavillons de la rive droite un petit jardin tranquille que beaucoup de visiteurs négligent : le jardin des aveugles. Le promeneur aveugle est conduit soigneusement parmi les méandres d'un chemin bordé d'un muret de 50 cm. et peut, sur des plates-bandes légèrement surélevées, facilement différencier les plantes variées qui pendant toute l'année lui offrent leur parfum. Les violettes et le lilas seront suivis de fleurs de cannelle et de roses. Plus tard viendront les héliotropes et la lavende, et en automne des asters et des chrysanthèmes. Une statue et un bas-relief de bronze de 4 mètres de long décoré de fleurs, feuilles et animaux stylisés charmeront les artistes.

Lectures pour la jeunesse

« L'Ecolier Romand »

Pendant les vacances, les écoliers romands passionnés de lecture emporteront leur journal qui leur promet de beaux moments.

« L'Ecolier Romand ». — Prix de ce numéro 50 cts. Abonnement annuel : Fr. 6.—. Bimensuel. Adm. rue de Bourg 8, Lausanne, CCP II. 666.

L'Affaire Jésus

La jeunesse d'aujourd'hui a souvent peine à s'intéresser aux récits anciens, au langage vieilli. A son intention, M. Georges Crespy, professeur à Montpellier, présente Jésus-Christ comme un personnage contemporain et évoque les événements comme le ferait un journaliste actuel. Nous croyons que cet effort de rajeunissement plaira à beaucoup de jeunes et rendra service à leurs aînés.

———

Georges Crespy — *Jésus-Christ* — Labor et Fides, Genève.

En Valais

La Ligue valaisanne des femmes catholiques a tenu son assemblée à Brigue, le 13 mai, sous la présidence de Mme Dr Bürcher-Cathrein. Après l'allocution de Mgr. Nestor Adam, évêque de Sion, on écouta les rapports des diverses commissions : protection de la jeune fille, bien des aveugles, home de vacances pour mères de famille, association des paysannes, des costumes, etc.

La femme devant les problèmes de moralité, son rôle devant l'opinion publique

(Suite des notes prises à la conférence du Dr Tournier.)

Il y a aussi la contagion de l'immoralité : la contagion joue un rôle énorme. Le plus souvent, c'est presque toujours entraîné par des camarades, par des amis, qu'un jeune commence à courir les bars, à verser dans l'alcoolisme et l'immoralité ; justement à la faveur de ce désœuvrement et de cet ennui dont nous parlions tout à l'heure. N'oublions pas que les hommes sont des moutons, ils se laissent aller. Il y a une *baisse* générale, vous me comprenez. Ce problème de la moralité, je le lie aussi au problème de la politesse, des égards. Le laisser-aller se traduit aussi par des accidents de la circulation : manque d'égards, de politesse qui incontestablement révèle un manque de discipline personnelle. On a la prétention de pouvoir vivre comme si on était tout seul sur la mappemonde, on se donne la jouissance de faire de l'épate avec de la vitesse, tout simplement.

Vous le voyez, il y a un symptôme de dégénérescence sociale dans un relâchement moral. Je parlais l'autre jour avec le Dr D., bien connu en Allemagne et qui m'a dit les résultats étonnants qu'il obtenait avec des gens en leur apprenant à se tenir droit : « Quand on se tient droit, affirme-t-il, comme les spécialistes du Bouddhisme Zenn, on devient moral, et quand on s'affale dans un fauteuil, on devient immoral ». Cela vous fait rire, mais il y a quelque chose de vrai : il y a cette influence du dehors sur le dedans, à la condition que le dehors soit inspiré, ne l'oublions pas. Que cela vienne du Bouddhisme Zenn ou du christianisme, la vérité spirituelle reste la même : une certaine maîtrise de soi fait *un homme qui résiste à la contagion.*

Démoralisation par contagion

A une époque où le divorce était frappé d'un discrédit social, on était retenu, dans une large mesure de penser au divorce à la première querelle conjugale. Mais lorsque le divorce est répandu comme il l'est maintenant, de très nombreux couples sont engagés à y songer. Et, dès qu'on songe au divorce, on se querelle plus gravement, on se jette à la tête des menaces de séparation qui enveniment les choses.

Nous constatons que des hommes qui ont beaucoup contribué, au début de ce siècle, à affranchir l'humanité d'un moralisme pharisaïque sont préoccupés aujourd'hui de la situation qu'ils ont aidé à créer. Non seulement les psychanalystes mais aussi les communistes. Ceux-ci ont eu, au début une attitude « anti-famille », mais cette attitude a subi un revirement étonnant, extraordinaire, au point que la famille est plus solide aujourd'hui en Russie que chez nous.

Comment lutter ?

Que faut-il donc faire ? — la « remoralisation doit provenir d'une source spirituelle plutôt que par l'établissement de lois. Mesdames, si vous obtenez le droit de vote, utilisez-le le mieux possible. Mais que les lois soient votées par des hommes ou par des femmes, cela ne touche pas vraiment le fond du problème.

Prenons de nouveau l'exemple du divorce : il faut qu'on arrive à enrayer les divorces par une mesure légale, et j'y collaborerais volontiers. J'ai fait déjà des propositions... (mais elles n'ont pas eu beaucoup de succès auprès des juristes). Je ne veux pas nier non plus qu'il ne faille pas faire tout ce qu'on peut pour « protéger ». C'est la tendance catholique de protéger les gens par le dehors, alors que la tendance protestante est d'essayer de les protéger par le dedans. Seulement, lorsque le dedans manque, cette tendance est plus dangereuse que la tendance catholique. *(à suivre.)*

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Ecole Lémania
LAUSANNE
Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans